



FORMATION

INFORMATIONS / CONSULTATIONS : LES FONDAMENTAUX

Identifier les leviers tactiques et juridiques possibles du CE

Référence :

016-315-11

Durée :

1 jour

Public :

Secrétaire de CE
Secrétaire adjoint de CE
Trésorier de CE
Trésorier adjoint de CE
Membres élus

Pré-requis :

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Tableau des documents à recevoir
- Réflexion
- Attestation de formation

En un ou deux jours, après quelques rappels juridiques, notre objectif est de vous aider à identifier les enjeux et les risques économiques, financiers et sociaux lors des infos / consultations de la direction.

Sachez poser les bonnes questions et identifier les leviers *juridico-tactiques* possibles.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Faire la différence entre Informations et Consultations : comment faire appliquer le droit ?
- Faire le point sur les documents à transmettre au CE
- Répondre aux situations les plus fréquentes et prévoir certaines situations exceptionnelles
- Réaffirmer les bonnes pratiques

PROGRAMME

Informations / Consultations : les fondamentaux - Identifier les leviers tactiques et juridiques possibles du CE

- Rappel du rôle du Comité dans le champ économique : quelles attributions économiques et professionnelles ?
- Quelles différences entre informations et consultations ? Quand doit avoir lieu une consultation ? La notion de délai suffisant.
- Les consultations annuelles obligatoires / le jeu des commissions
- A quelles informations, le CE a-t-il droit ? (Le rappel de tous les textes réglementaires qui justifient votre demande est fourni dans le support, sous forme de tableaux)
- Comment utiliser le droit d'alerte du CE ? Présentation du cadre juridique et du rôle du CE.
- Les recours à l'expert comptable

Option 1 jour supplémentaire

- Le cas particulier des NAO : comment se préparer ?